

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 19h00, sous la Présidence d'Aurélie Chabenat, Maire de la commune.

Transfert des compétences eau potable et assainissement collectif vers la CDC Terres du Haut Berry

Le conseil municipal, après délibération, approuve le transfert à la CDC Terres du Haut Berry de la compétence « Eau » et de la compétence « Assainissement » au 1^{er} janvier 2021.

Plan de financement SDE 18

Le conseil municipal accepte le plan de financement proposé par le SDE 18 pour le remplacement suite à une panne d'une lanterne route des Reddes, montant : 802.00 € H.T dont 50 % sont pris en charge par le SDE 18 et 50 % reste à la charge de la commune soit un montant de 401.00 € H.T.

Groupement d'achat d'Approlys Centr'Achats

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la municipalité au GIP Approlys Centr'Achats. La municipalité a recours à ce GIP afin de bénéficier de tarifs avantageux dans le cadre de la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux.

Aurélie Chabenat est désignée comme représentante titulaire et Marylène Noyer-Moreira comme représentante suppléante du GIP Approlys Centr'Achats.

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de Bourges

Un enfant, domicilié à Saint-Palais, fréquente l'école de Bourges du Grand Meaulnes. Le conseil municipal accepte la participation demandée par la ville de Bourges d'un montant de 232.78 € correspondant aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020.

Prime COVID agents communaux

Il est proposé de verser une prime COVID aux agents communaux dont l'activité n'a pas été suspendue pendant la première période de confinement. Trois agents sont concernés. Le montant de cette prime est fixé à 150 €. Le conseil après délibération, approuve le versement de cette prime.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le Maire commente le rapport annuel sur l'assainissement pour l'année 2019. Le nombre d'habitants desservis reste stable par rapport à 2018 et s'élève à 337 habitants soit 91.03 %. Les investissements engagés sur 2019 route de Quantilly vont permettre de raccorder deux foyers supplémentaires. Le prix du m³ est de 1.63 € toutes redevances confondues.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIAEP Quantilly Achères Saint-Palais

Le Maire présente au conseil le RPQS du Syndicat d'eau Quantilly-Saint-Palais-Achères qui dessert 1504 habitants au 31/12/2019 pour 784 branchements.

Le prix TTC du m³ d'eau est de 2.84 €, toutes redevances de modernisation des réseaux comprises. Le rendement reste très moyen avec 67.5 % malgré une légère amélioration par rapport à 2018 (66.7 %). La qualité de l'eau est bonne.

Infos CCTHB

a. PLUI

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les membres de la commission urbanisme de la CCTHB et le cabinet ATOPIA qui nous accompagne sur ce projet. La commune est en cours de recensement des parcelles qui pourraient être intégrées aux nouveaux contours urbains. Ces

travaux de recensement devraient être finalisés l'été prochain pour l'ensemble des 30 communes.

b. Redevance incitative - distribution des bacs jaunes

La distribution des bacs se poursuit sur le territoire de la CCTHB malgré la situation sanitaire. La distribution pour les habitants de Saint-Palais est toujours planifiée les 13 et 15 janvier après-midi.

c. SPANC (service public d'assainissement non collectif)

La CCTHB met en place des contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif afin de vérifier leur bon fonctionnement. Toutes les installations non contrôlées depuis les 8 dernières années sont concernées soit environ 6500 installations. Cette campagne de contrôle est planifiée sur les 8 prochaines années et commence par les communes de Pigny et Soulangis.

Achat des Prés du Château

L'achat des terrains situés dans les Prés du Château est finalisé. La commission environnement va pouvoir lancer la réflexion sur le cheminement aux abords du ruisseau et le remplacement du pont afin de rejoindre le parc des Plantes.

Achat du commerce

L'achat des bâtiments situés 2 route de Grangeneuve (parcelles AA 65 et 234) est en cours. Pour financer ce projet dont le coût d'achat est fixé à 100 000 € hors frais de notaire, un prêt va être contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 50 000.00 € remboursable sur 12 ans au taux de 0,44 %, le reliquat étant financé sur les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et autorise le Maire à signer la proposition de prêt auprès du Crédit Agricole.

Points Adjoints

a. Isabelle Turpin

- Commerce

Le commerce est fermé et ne rouvrira pas. Il est fait recours à un huissier pour procéder à la rupture de la convention avec le gérant actuel.

- Information école

La rentrée d'octobre s'est bien passée. Pour respecter les distances entre élève, la cantine a été déplacée au centre communal. Avec ce nouveau protocole sanitaire, les mairies de Saint-Palais et Quantilly ont distribué des masques aux élèves du CP au CM2.

- Communication

La Page Facebook est en ligne. On dénombre déjà plus de 100 abonnés.

Remerciement à Guillaume Obry qui met régulièrement le site de la mairie à jour.

- CCAS

La distribution des colis sera réalisée durant la première quinzaine de décembre.

b. Marylène Noyer-Moreira

- Marché de Noël

En raison de la situation sanitaire, le marché de Noël est annulé. L'installation des décorations dans le village est planifiée première semaine de décembre.

- Cérémonie du 11 novembre

En raison de la situation sanitaire, la cérémonie du 11 novembre se tiendra sans public. Seuls le Maire et les Adjoints se réuniront pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts.

c. Jean-Michel Grousseau

- Matériels

La faucheuse a été réparée et elle fonctionne. L'épareuse est toujours inutilisable. Il est proposé de la remettre en état de fonctionnement et de la revendre. La commune de Vasselay met en vente un épareuse d'occasion : offre à étudier.

- Travaux

Des travaux urgents sont à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales route de Grangeneuve. Devis demandé à l'entreprise de TP Blanchet, travaux pour un montant de 2 989.37 €. Devis approuvé par le conseil.

Points divers

a. Solidarité avec les communes des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex

Le conseil approuve le versement d'un don 150 € à l'association des maires des Alpes-Maritimes. Cette somme sera immédiatement reversée aux communes les plus sinistrées.

b. Solidarité avec l'association Vaincre la mucoviscidose

Le conseil approuve le versement d'un don de 50 € à cette association en remplacement du prêt du barnum accordé chaque année.

c. Problème réception TNT

Le Maire rappelle qu'en cas de mauvaise réception de la télévision hertzienne, il faut contacter l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) qui gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France au 0970°818 818. Cette organisme est notamment chargée de s'assurer de la bonne réception de la télévision chez les particuliers.

d. Secrétariat Mairie

Du fait du contexte sanitaire, le secrétariat de la mairie sera ouvert tous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi pendant le confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain conseil municipal : mercredi 9 décembre à 19h00.